Nations Unies S/2002/679

Conseil de sécurité

Distr. générale
19 juin 2002
Français
Original: anglais

Quatorzième rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en Sierra Leone

I. Introduction

1. Par sa résolution 1400 (2002) du 28 mars 2002, le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) pour une période de six mois se terminant le 30 septembre 2002. Dans cette résolution, le Conseil de sécurité m'a également demandé de lui présenter, avant le 30 juin 2002, un rapport d'étape évaluant la situation après les élections et les perspectives de consolidation de la paix en Sierra Leone. Le présent rapport fait suite à cette demande et décrit les priorités de la MINUSIL au cours des prochains mois.

II. Élections

2. Les élections présidentielles et parlementaires de la Sierra Leone ont eu lieu comme prévu le 14 mai. Le tour de scrutin spécial destiné à permettre aux membres du personnel militaire et de la police et aux agents électoraux de garde le jour des élections de voter a eu lieu le 10 mai, et l'élection des représentants parlementaires des chefs suprêmes le 10 juin.

3. Au total, neuf partis politiques, y compris celui du Revolutionary United Front (RUFP), ont présenté des candidats à la présidence, et 11 en ont présenté aux élections parlementaires. Le Président Kabbah a remporté 70,06 % des voix aux élections présidentielles, suivi par Ernest Koroma du All People's Congress avec 22,35 % des voix, l'ancien dirigeant du Conseil révolutionnaire des forces armées (AFRC/ex-SLA), Johnny Paul Koroma, venant en troisième place avec 3 % des voix. Le candidat du RUFP en a obtenu 1,7 %. Le Président Kabbah a prêté serment le 19 mai, et le 21 il a présenté un nouveau cabinet, comprenant uniquement des membres de son parti politique.

4. Trois partis politiques ont réussi à obtenir des sièges au Parlement. Le parti populaire de la Sierra Leone du Président Kabbah en a remporté 83 sur 124, le All People's Congress 27 et le Parti pour la paix et la libération de Johnny Paul Koroma 2. Les 12 sièges restants ont été attribués à des représentants des chefs suprêmes, qui ont été élus le 10 juin, ainsi qu'il est indiqué plus haut.

5. Les élections, qui ont eu lieu les 10 et 14 mai et le 10 juin, se sont déroulées dans une atmosphère remarquablement calme. Aucun acte de violence n'a été signalé. D'après la Commission électorale nationale, 1 907 465 suffrages ont été exprimés lors des élections présidentielles et parlementaires, représentant 81 % des électeurs inscrits.

6. La campagne électorale, qui a débuté le 5 avril et pris fin le 11 mai, a dans l'ensemble été pacifique. Le dernier jour cependant, il y a eu des accrochages entre partisans du Sierra Leone People's Party au pouvoir et du RUF lors de manifestations à Freetown, au cours desquels 16 personnes ont été blessées. La police sierra-léonaise étant débordée, la MINUSIL a dû déployer 30 soldats qui ont réussi à disperser les manifestants. Il n'y a pas eu d'autres troubles à Freetown ou dans les districts par la suite.

7. Au total, 207 observateurs électoraux du Commonwealth, de l'Union européenne, de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et du Centre Carter, ainsi que

02-42780 (F) 210602 210602

quelque 3 500 observateurs locaux envoyés par 18 groupes de la société civile et du Conseil des Églises de la Sierra Leone, ont observé les élections. Les observateurs ont déclaré que les élections avaient été libres et transparentes et s'étaient, de manière générale, déroulées sans violence. Ils ont relevé quelques difficultés techniques et logistiques, en particulier l'information inadéquate des électeurs et l'absence de noms sur les listes d'électeurs, mais ces difficultés n'ont pas porté atteinte au succès des élections. Tous les partis politiques d'opposition, y compris le RUFP, en ont accepté les résultats et se sont engagés à coopérer avec le Président Kabbah en vue de reconstruire le pays.

Rôle joué par l'ONU dans les élections

8. La MINUSIL a temporairement redéployé 11 000 soldats dans quelque 200 zones à haut risque et aidé la police sierra-léonaise à déployer 4 400 de ses membres ainsi que des unités mobiles armées pour assurer la sécurité du processus électoral. Elle a en outre fourni un appui logistique critique à la Commission électorale nationale. En collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, la Mission a apporté une assistance logistique aux observateurs électoraux nationaux et internationaux. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a financé le déploiement de 30 observateurs de la CEDEAO et de l'OUA et fourni 12 000 urnes ainsi que du matériel de communication essentiel à la Commission électorale nationale et à la police. La composante électorale de la Mission a suivi de près les divers stades du processus électoral et fait rapport sur les questions essentielles, ce qui a permis à mon Représentant spécial d'aider la Commission électorale nationale à corriger les défauts constatés.

9. L'affectation de 30 membres supplémentaires de la police civile des Nations Unies à la MINUSIL a considérablement amélioré l'assistance fournie par la Mission à la police sierra-léonaise lors de l'élaboration de son plan opérationnel pour les élections. La Section de l'information de la Mission a complété les efforts menés par la Commission électorale nationale pour informer les électeurs et, le jour du scrutin, elle a envoyé des reporters dans tous les districts électoraux, tandis que Radio MINUSIL a diffusé des informations sur les élections sans discontinuer. Le jour des élections, mon Représentant spécial et ses deux adjoints se sont rendus séparément dans des bureaux de vote à travers tout le pays et ont conseillé les responsables de la Commission électorale nationale sur la façon de régler les problèmes qui se posaient. Des membres du personnel militaire et civil de la MINUSIL se sont rendus dans 4 700 bureaux de vote sur les 5 256 bureaux qui avaient été établis pour suivre la situation.

III. Conditions de sécurité après les élections

10. Le bon déroulement des élections a marqué la fin de la deuxième phase du concept d'opérations militaires de la MINUSIL pour 2002, qui avait pour objectif principal d'assurer la sécurité et de fournir un appui logistique pour les élections. Après celles-ci, les soldats de la MINUSIL ont regagné les 39 sites de déploiement antérieurs et ont continué à effectuer des patrouilles énergiques pour prévenir les troubles éventuels. La Mission exécute actuellement la troisième phase de son concept d'opérations, axée sur le maintien de la stabilité actuelle, et supervise la façon dont le Gouvernement nouvellement élu, ainsi que l'armée et la police, consolident leur autorité.

11. De manière générale, la situation en matière de sécurité en Sierra Leone est restée stable après les élections. Toutefois, les protestations continues d'ex-combattants, mécontents du retard dans le paiement de leurs indemnités, ont créé des tensions dans certaines régions. Des combattants de la Force de défense civile qui réclamaient certaines prestations du Gouvernement ont également causé des troubles, en particulier à Moyamba. En outre, les frictions entre rapatriés et ex-combattants suscitées par des différends concernant l'occupation illégale d'habitations, ainsi que les relations entre ex-combattants du RUF et leurs anciens camarades qui ont rejoint le parti au pouvoir, ont été une source de tension dans les régions très instables de Tongo et Kailahun. Les soldats de la MINUSIL ont fourni un appui à la police sierra-léonaise pour l'aider à maîtriser les troubles, tandis que les observateurs militaires et les responsables des affaires civiles ont joué un rôle de médiateurs dans les différends concernant l'occupation illégale d'habitations.

12. Certains partis politiques se sont plaints à la MINUSIL d'actes de harcèlement commis par des partisans du parti au pouvoir. Bien qu'il n'ait pas été possible de vérifier leurs allégations, la MINUSIL a fait savoir au Gouvernement qu'elle craignait que ces

actes ne soient une source de déstabilisation. Les résultats des élections spéciales, qui semblaient indiquer que les membres des forces armées avaient voté en grand nombre pour l'ancien dirigeant du AFRC/ex-SLA, Johnny Paul Koroma, donnaient également à craindre d'éventuelles représailles contre les intéressés et suscitaient de fortes inquiétudes quant à leur loyauté envers le Gouvernement. Pour répondre à ces préoccupations, le Président Kabbah a fait le tour des sites de déploiement de l'armée à travers le pays et a assuré aux militaires qu'ils ne seraient pas pénalisés pour avoir exercé leur droit de vote en faveur d'un candidat de leur choix. Par la suite, des officiers supérieurs ont rencontré le Président auquel ils ont donné l'assurance que les forces armées seraient loyales envers le Gouvernement.

13. L'escalade du conflit au Libéria affecte de plus en plus la stabilité des régions de la Sierra Leone situées le long de la frontière. À plusieurs reprises, des éléments des Forces armées du Libéria (AFL) et des Libériens unis pour la réconciliation et la démocratie (LURD) ont fait des incursions dans des villages sierra-léonais, à la recherche de nourriture. Il est à craindre que ces incidents ne se multiplient à l'approche de la saison des pluies. Un certain nombre de soldats libériens, fuyant les combats au Libéria, ont également cherché à se réfugier dans des sites de déploiement de la MINUSIL et de l'armée sierra-léonaise. En outre, le Gouvernement sierra-léonais a exprimé la crainte que des éléments armés libériens ne se trouvent parmi les réfugiés arrivant en grand nombre dans les districts du sud et de l'est du pays.

14. L'armée sierra-léonaise a renforcé son déploiement dans les zones frontalières pour prévenir les incursions d'éléments provenant aussi bien du LURD que des AFL. Son efficacité est toutefois limitée par des contraintes logistiques, qui risquent d'être aggravées par la saison des pluies. La MINUSIL a également accru le nombre de ses patrouilles terrestres et aériennes dans ces zones pour prévenir les incursions. Le commandant de la MINUSIL a rencontré le Ministre libérien de la défense à Bo Waterside le 28 mai et l'a engagé à prendre des mesures pour empêcher les incursions des AFL. Mon Représentant spécial a également rencontré les dirigeants du Sénégal, du Nigéria, du Ghana et du Mali, ainsi que le Secrétaire exécutif de la CEDEAO, pour appeler leur attention sur la menace que le conflit au Libéria faisait peser sur les progrès accomplis en Sierra Leone.

IV. Perspectives postélectorales

15. Dans sa résolution 1400 (2002), le Conseil de sécurité a souligné qu'il importait que la MINUSIL continue de prêter appui au Gouvernement de la Sierra Leone pour la consolidation de la paix et la stabilité après les élections. À cet égard, la MINUSIL concentre ses efforts sur le maintien des conditions de sécurité qui permettront au Gouvernement d'établir fermement son autorité, et s'occupe des aspects non achevés du processus de paix, qui comprennent la réinsertion des ex-combattants, la consolidation de l'autorité de l'État sur tout le territoire du pays, et la promotion de la justice, des droits de l'homme et de la réconciliation nationale. L'équipe de pays des Nations Unies, pour sa part, s'occupe de questions relatives au relèvement et au renforcement des capacités du Gouvernement s'agissant de fournir des services essentiels à la population, en particulier dans les provinces. Dans ce contexte, la MINUSIL et le Secrétariat ont identifié les domaines prioritaires ci-après, dont il faudra s'occuper d'urgence au cours des prochains mois, afin de consolider la paix, tandis que l'équipe de pays des Nations Unies a élaboré un projet de stratégie à l'appui des efforts de redressement.

Questions de sécurité

16. La sécurité restera l'un des principaux sujets de préoccupation jusqu'à ce que les capacités et la fiabilité des institutions de la Sierra Leone en matière de sécurité soient suffisamment développées pour leur permettre de préserver, par leurs propres moyens, le climat de sécurité créé par la présence de la MINUSIL. Comme je l'ai indiqué dans mon dernier rapport (S/2002/267), j'ai l'intention de présenter dans mon rapport de septembre au Conseil de sécurité des propositions détaillées concernant la réduction progressive des effectifs de la MINUSIL et son retrait éventuel de Sierra Leone. À cet égard, le Secrétariat a envoyé une équipe militaire en Sierra Leone du 9 au 14 juin pour aider la MINUSIL à mettre au point ces propositions. Le renforcement des capacités, de la responsabilité et de la loyauté de l'armée sierra-léonaise et de la police nationale, ainsi que la mise en place d'un mécanisme efficace de coordination avec la MINUSIL, pour éviter tout vide en matière de sécurité au moment du retrait de la MINUSIL, sont des éléments cruciaux de la planification des ajustements à apporter à la composante militaire de la MINUSIL.

17. Grâce à la formation qui a été assurée par la composante police civile des Nations Unies et l'équipe de formation de la police du Commonwealth, ainsi qu'au matériel fourni par le Gouvernement du Royaume-Uni et le PNUD, la police de la Sierra Leone est désormais beaucoup mieux en mesure de s'acquitter de sa mission. Elle continue cependant à être en butte à de graves problèmes de capacités et de ressources. Ses effectifs doivent être portés de 6 000 hommes à 9 000 pour retrouver au moins leur niveau d'avant la guerre, la formation de son personnel doit être renforcée et son matériel d'appui amélioré. À l'heure actuelle, les ressources nécessaires pour accroître ses effectifs ne sont pas disponibles, et les moyens de formation sont inadéquats. Sa présence dans les districts est inégale et ses membres sont mal équipés. Pour faire face à ces problèmes, la police civile des Nations Unies s'emploiera, en collaboration avec les dirigeants de la police sierra-léonaise et l'équipe du Commonwealth, à établir un plan de travail identifiant les problèmes essentiels qui se posent en matière de sécurité et définissant un ordre de priorité pour les régler afin de permettre à la police nationale de prendre en main la sécurité interne au cours des 12 à 18 prochains mois, dans le cadre de la stratégie globale de dégagement progressif de la MINUSIL.

18. En ce qui concerne l'armée sierra-léonaise, il est clair que le Gouvernement continuera à compter dans une large mesure sur l'assistance en matière de formation fournie par le Royaume-Uni et l'International Military Advisory and Training Team. L'armée a achevé son déploiement dans des lieux de garnison permanente à travers le pays. Toutefois, la viabilité de ces déploiements est un sujet de préoccupation. L'état rudimentaire de ces lieux de garnison, le caractère improvisé du logement et le mauvais état des routes de réapprovisionnement réduisent leur efficacité.

19. À mesure que la planification des ajustements à apporter à la présence militaire de la MINUSIL progresse, la Mission surveille de près l'efficacité de l'armée sierra-léonaise et les conditions dans lesquelles elle fonctionne, et étudiera en étroite coordination et consultation avec le Gouvernement et les dirigeants de l'armée les incidences de ses plans de retrait sur la sécurité. En outre, il est important de veiller à ce que les plans futurs concernant l'armée, ainsi que les plans de recrutement et de formation de membres de la police, soient synchronisés avec les plans de réduction progressive des effectifs de la MINUSIL pour atteindre l'objectif principal consistant à éviter un vide en matière de sécurité après le départ de la Mission.

Réinsertion effective des ex-combattants

20. À ce jour, le processus de réinsertion est achevé pour un total de 6 490 ex-combattants, tandis que 20 628 autres participent à des projets de réinsertion dans le secteur agricole ou dans de petites entreprises, ainsi qu'à des programmes de formation professionnelle et d'enseignement scolaire. Sur ce total, 566 participent à des projets de réinsertion d'enfants. Selon les plans actuels, on envisage de recruter jusqu'à 7 000 ex-combattants tous les six mois pour des projets de réinsertion. Toutefois, le programme souffre toujours d'un déficit de financement de 13,4 millions de dollars, ainsi que de possibilités limitées et des problèmes administratifs de la Commission nationale pour le désarmement, la démobilisation et la réinsertion. Les ex-combattants qui attendent des possibilités de réinsertion font peser une menace potentielle sur la stabilité. Comme on l'a indiqué précédemment, certains des ex-combattants ont organisé des manifestations de protestation dans plusieurs parties du pays, parce que leurs indemnités n'avaient pas été payées.

21. La MINUSIL et le PNUD et les Gouvernements du Royaume-Uni, des États-Unis d'Amérique et du Japon financent des projets provisoires pour occuper certains des ex-combattants jusqu'à ce que des possibilités de réinsertion à long terme se présentent. Au cours des prochains mois, 33 projets de ce type doivent permettre de fournir un appui à court terme à quelque 2 000 ex-combattants. En sus de ces projets, la MINUSIL continuera à donner des conseils à la Commission nationale pour la démobilisation, le désarmement et la réinsertion sur la façon de surmonter ses problèmes opérationnels, et à l'encourager à veiller à ce que les possibilités de réinsertion soient réparties de manière équilibrée sur l'ensemble du territoire de la Sierra Leone. La Mission surveillera également les ex-combattants, qui pour la plupart continuent à vivre en groupes dans des régions potentiellement instables comme les districts de Tonkolili, Kono, Kailahun et Kenema.

und_gen_n0242780_docu_n

Élargissement de l'autorité de l'État

22. Le rétablissement de structures efficaces au niveau local demeure essentiel à la stabilisation de nombreuses régions qui n'étaient pas contrôlées par le Gouvernement au cours du conflit. Depuis l'achèvement du processus de désarmement en janvier, la MINUSIL, le PNUD et les partenaires internationaux ont facilité le déploiement d'administrateurs et de membres de la police dans tous les districts. La plupart des chefs suprêmes ont également regagné leurs districts. Les capacités restent cependant très limitées, en particulier dans les zones qui sont récemment devenues accessibles, et où des investissements majeurs devront être effectués en matière de personnel, de formation et de matériel au cours des prochaines années.

23. Pour aider le Gouvernement à faire face à certains de ces problèmes, le PNUD a fourni une assistance pour la rédaction d'une nouvelle législation locale, qui devrait être adoptée par le nouveau Parlement. La MINUSIL continuera à travailler en étroite collaboration avec le Gouvernement, le PNUD et d'autres donateurs pour aider à rétablir les capacités administratives fondamentales et surveiller les problèmes qui risquent de saper la stabilité au niveau local. Pour renforcer l'efficacité de la MINUSIL à cet égard, il faudra veiller, à mesure que des ajustements seront apportés à la composition de la Mission au cours des prochains mois, à ce que la composante affaires civiles de la Mission soit dotée de personnel ayant des compétences dans le domaine de l'administration publique, qui serait déployé dans les districts pour fournir un appui et des avis aux administrateurs locaux sur les questions de renforcement des capacités.

Questions de gouvernance

24. Les problèmes déjà anciens du système judiciaire sierra-léonais seront particulièrement délicats à régler. Pour en venir à bout, le Gouvernement devra faire un effort global et soutenu, avec le soutien de la communauté internationale, en vue de reconstruire un pouvoir judiciaire impartial, transparent et indépendant. Il a nommé les présidents de tous les tribunaux locaux ainsi que les juges de paix, qui seront saisis des petits litiges au civil et au pénal. Cependant, seuls 5 des 14 tribunaux de première instance du pays sont actuellement en état de fonctionner, quoique avec un personnel spécialisé et des moyens logistiques très limités. La MINUSIL, le PNUD et le Gouvernement du Royaume-Uni sont en train de coordonner leurs efforts pour faciliter le développement rapide de l'appareil judiciaire en lui fournissant les moyens logistiques voulus et en procédant à la rénovation immédiate des infrastructures clefs.

25. Les mesures et les politiques que le Gouvernement nouvellement élu adoptera seront cruciales pour la consolidation de la paix et la promotion d'une stabilité durable. Il est vital, en particulier, que les pouvoirs publics entretiennent une culture de tolérance permettant aux rivalités politiques de se manifester par des voies pacifiques. À ce propos, on se souviendra peut-être que l'un des principaux objectifs du processus de paix en Sierra Leone était d'intégrer le RUF à la vie politique. Le RUFP ayant obtenu de mauvais résultats aux élections, le Gouvernement devra veiller à ce que ce parti reste engagé dans le processus démocratique, ce qui ne sera pas chose facile. La MINUSIL continuera donc d'encourager un processus politique incluant non seulement le RUF, mais aussi d'autres partis minoritaires. À cette fin, mon Représentant spécial a l'intention de faciliter la poursuite du vigoureux dialogue politique qui a puissamment contribué à la réalisation d'un consensus national au sujet des élections. Il est en outre important que tant le Gouvernement que la communauté internationale continuent d'encourager les dirigeants du RUFP à consolider leur parti.

Promotion des droits de l'homme, de la réconciliation nationale et de la justice

26. La Section des droits de l'homme de la MINUSIL continue d'enquêter sur les violations des droits de l'homme et les graves atteintes au droit international humanitaire qui se seraient produites par le passé. Elle analyse actuellement les témoignages de plus de 150 victimes d'amputations liées à la guerre, dont les deux tiers auraient été mutilées délibérément. De plus, des enquêtes préliminaires sur l'existence de fosses communes ont eu lieu dans les districts de Kailahun, Port Loko, Koinadugu et Bombali. Le 20 mai, la Mission a ouvert un quatrième bureau régional des droits de l'homme à Koidu.

27. La mise en place de la Commission de la vérité et de la réconciliation a progressé pendant la période considérée. Le secrétariat intérimaire de la Commission, composé d'un Secrétaire exécutif, de trois conseillers internationaux et de six conseillers nationaux, a commencé à fonctionner le 25 mars. Le 13 mai, le Président Kabbah a annoncé la nomination de quatre commissaires nationaux et de trois commissaires internationaux. Mais il a fallu retarder l'inauguration de la Commission qui, conformément au statut pertinent, devait avoir lieu le 1er juin, la mobilisation des fonds s'avérant difficile. À ce jour, les contributions annoncées au budget de la Commission, qui se chiffre à 10 millions de dollars, ne s'élèvent qu'à 1,2 million de dollars.

28. De nouvelles mesures ont en outre été prises en vue de la création du Tribunal spécial pour la Sierra Leone. En mai, M. Robin Vincent (Royaume-Uni) a été nommé Greffier intérimaire du Tribunal spécial, en attendant des consultations avec le Président du Tribunal, et M. David Crane (États-Unis), a été nommé Procureur. Les candidats aux fonctions de juge, présentés par leurs gouvernements respectifs, sont actuellement interviewées en vue de leur nomination et de leur affectation à la Chambre de première instance ou à la Chambre d'appel. Le Parlement a promulgué la loi de 2002 portant ratification de l'Accord relatif au Tribunal spécial en tant que loi d'application. L'appareil juridique national donne ainsi effet aux pouvoirs et aux compétences du Tribunal spécial.

29. Les arrangements financiers et procédures comptables relatives au transfert au Tribunal spécial des contributions versées au Fonds d'affectation spéciale sont toujours à l'examen. Le Règlement financier et les règles de gestion financière et le Règlement du personnel du Tribunal spécial, qui sont fondés sur les textes correspondants en vigueur à l'Organisation des Nations Unies, ont été approuvés à titre provisoire par le Comité d'administration sous réserve d'examen ultérieur. La conclusion d'un accord entre les Nations Unies et le Tribunal spécial concernant le prêt de personnel au Tribunal est encore en suspens.

30. On compte que la conclusion des arrangements financiers et de l'accord de prêt permettront au Greffier intérimaire et à une équipe préparatoire d'établir très prochainement une présence de base en Sierra Leone, de jeter les bases financières et administratives voulues pour la phase de démarrage du Tribunal, de commencer à recruter le personnel et de conclure un accord avec la MINUSIL sur les modalités et conditions de sa coopération avec le Tribunal spécial pour ce qui est de la fourniture d'un appui administratif et logistique. Avec le concours d'une équipe préparatoire d'enquêteurs et de procureurs, le Procureur ouvrira alors les enquêtes et les poursuites.

31. L'appui de la MINUSIL aux instances qui traitent des violations commises par le passé, par exemple la Commission de la vérité et de la réconciliation et le Tribunal spécial, conservera un rang de priorité élevé. La Mission s'emploiera à lier ses initiatives de vérité, de justice, de réparation et de réconciliation à la reconstruction des institutions de l'état de droit et à la réforme de la loi et de la justice en cette période d'après conflit. Des programmes de formation et de création de capacités en matière de droits de l'homme seront organisés par l'intermédiaire des médias avec, notamment, la police, l'appareil judiciaire, les juristes, l'administration civile, les chefs traditionnels, les défenseurs des droits de l'homme et le grand public.

Questions régionales

32. Ainsi qu'il est indiqué aux paragraphes 13 et 14 ci-dessus, le conflit au Libéria menace de compromettre les progrès réalisés en Sierra Leone. La MINUSIL suit donc de près l'évolution de la situation dans les zones frontalières et elle prend l'initiative de contacts avec des responsables libériens de la sécurité ainsi qu'avec les dirigeants de la sous-région pour éviter que le conflit ne se propage à la Sierra Leone. La situation au Libéria est l'un des principaux facteurs dont il est tenu compte dans la planification actuelle du retrait de la MINUSIL.

V. Transition vers le relèvement national

33. Pour que le processus de relèvement en cours soit organisé de manière coordonnée et dans la complémentarité, le Comité national de redressement a adopté en mai le premier volume d'une stratégie nationale de relèvement, qui porte sur les districts nouvellement accessibles des régions orientale et septentrionale du pays. La stratégie est axée sur des mesures urgentes afin de répondre aux besoins essentiels de la population, tout en jetant les bases de la

und_gen_n0242780_docu_n

transition vers un développement durable. Dans le but de promouvoir la stabilité dans le pays, elle fixe des priorités dans six grands domaines, à savoir le rétablissement de l'autorité civile, l'amélioration des services sociaux de base, la promotion de la réinstallation et de la réinsertion, la promotion de la réconciliation et des droits, la relance économique et l'amélioration de l'accès aux différentes régions du pays. Ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 15 ci-dessus, l'équipe de pays des Nations Unies a établi un projet de stratégie de consolidation de la paix et de relèvement qui indique comment les instances humanitaires et de développement des Nations Unies peuvent contribuer de manière cohérente au processus de relèvement.

34. Faciliter la réinstallation des personnes déplacées et des réfugiés qui rentrent chez eux est un élément crucial du processus de relèvement. Ces personnes reviennent dans des zones qui sont parmi les plus pauvres et les plus dévastées et où les ex-combattants pullulent. La troisième phase du programme national de redressement a commencé le 28 mars et s'est poursuivie jusqu'au 30 avril, date à laquelle les opérations ont été suspendues pendant toute la période des élections. Quelque 120 000 personnes déplacées ont été réinstallées dans les zones nouvellement accessibles pendant cette phase. La quatrième phase, qui devrait permettre la réinstallation de 13 000 personnes, a commencé pendant la première semaine de juin. La MINUSIL et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) ont fourni des moyens de transport pour ramener chez eux les rapatriés et les réfugiés.

35. Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a étendu la réinstallation des rapatriés aux chefferies des districts de Kono et de Kailahun. Depuis mars, plus de 30 000 rapatriés ont été réinstallés et plus de 15 500 réfugiés sierra-léonais rapatriés (environ 7 500 de Guinée et 8 000 du Libéria). À l'heure actuelle, environ 22 000 rapatriés continuent de vivre dans des camps provisoires ou des collectivités hôtes, dans une chefferie du district de Pujehun. On estime à 165 000 le nombre de réfugiés sierra-léonais auxquels la sous-région donne encore asile. Dans la limite de ses moyens, la MINUSIL continuera de venir en aide aux rapatriés et aux personnes déplacées dans les zones où elle est déployée.

36. La relocalisation des familles précédemment déplacées est la première étape du processus de réinstallation. Les efforts devraient à présent viser à soutenir la mise en place de programmes communautaires de relèvement viables, à assurer la participation de toutes les entités s'occupant d'activités humanitaires et de développement et à collaborer étroitement avec les organismes publics correspondants. On s'attache à créer des mécanismes de suivi efficaces dans les principales zones de réinstallation, l'objectif étant de satisfaire les besoins des communautés de la manière la plus efficace possible.

37. La relance économique constitue une autre priorité en matière de redressement. Le Gouvernement sierra-léonais estime à cet égard que le secteur minier offre d'énormes potentialités pour la croissance économique et la lutte contre la pauvreté. Toutefois, si ce secteur n'est soumis à aucun contrôle ou si ses ressources sont détournées à des fins personnelles, le pays pourrait être déstabilisé. Les mécanismes mis en place ne sont pas encore totalement opérationnels; aussi, la Sierra Leone n'en tire pas encore pleinement parti. Grâce au concours de la Banque mondiale, du Département du développement international et de la Agency for International Development des États-Unis, le Ministère des ressources minérales élabore actuellement un programme global de redressement après la guerre ayant deux objectifs principaux, à savoir maintenir l'ordre public dans les régions minières et mettre en place un cadre réglementaire judicieux pour l'exploitation et la commercialisation de ressources minières. L'accent sera mis sur une bonne gestion du secteur minier. Le Gouvernement élabore aussi une politique et une stratégie pour l'exploitation artisanale des diamants et instaure un environnement propre à attirer les investissements privés en faveur de l'exploitation industrielle. Il doit également renforcer rapidement sa capacité opérationnelle afin de contrôler et de réprimer l'exploitation minière illicite et de relancer l'octroi de concessions pour l'exploitation industrielle des diamants.

VI. Observations

38. La tenue – réussie – des élections du 14 mai a marqué un tournant important dans le processus de paix en Sierra Leone. Organisées seulement quatre mois après l'achèvement du processus de désarmement, les élections représentaient une étape marquante dans la recherche d'une paix durable en

Sierra Leone. Je tiens à féliciter le peuple sierra-léonais d'avoir voté en grand nombre, dans la paix et l'ordre. Il convient également de saluer les efforts déployés par la Commission électorale nationale, qui a organisé et conduit les élections, ainsi que par la MINUSIL et les autres partenaires internationaux, qui ont fourni un appui indispensable sur les plans sécuritaire, logistique, technique et financier. Je tiens également à féliciter les partis politiques qui, en acceptant de façon exemplaire les résultats, ont contribué au succès des élections.

39. Le calme actuel doit perdurer pour permettre à toutes les parties concernées de faire face aux problèmes qui se posent dans l'immédiat. Dans mon dernier rapport (S/2002/267), j'ai souligné que les élections elles-mêmes ne suffiront pas à régler durablement la crise en Sierra Leone et que, à défaut d'institutions publiques solides dans tout le pays et d'organismes de sécurité capables de défendre le pays contre les menaces tant internes qu'externes, l'instabilité continuera de guetter la Sierra Leone. Dans sa résolution 1400 (2002), le Conseil de sécurité a également souligné combien il importait que la MINUSIL continue d'apporter un appui au Gouvernement sierra-léonais en vue de consolider la paix et la stabilité après les élections. Les perspectives de renforcement de la paix fragile en Sierra Leone sont prometteuses, à condition toutefois que le Gouvernement, la MINUSIL et les autres partenaires internationaux prennent rapidement des mesures efficaces dans les domaines prioritaires définis dans le présent rapport.

40. Je suis néanmoins préoccupé par deux facteurs qui, à ce stade, posent la plus grande menace à la stabilité en Sierra Leone. Le premier est l'escalade du conflit au Libéria. Le nombre croissant des incursions opérées en Sierra Leone par des éléments armés est source d'inquiétude. Le risque est réel de voir le Libéria et la Sierra Leone s'empêtrer dans un cercle vicieux, où les deux pays seraient continuellement et alternativement en guerre civile. Il importe donc que la communauté internationale prenne rapidement des mesures pour mettre fin au conflit au Libéria. À cet égard, la communauté internationale doit appuyer et encourager les efforts entrepris par les dirigeants de la CEDEAO et par S. M. le Roi Mohammed VI du Maroc en vue de favoriser le cessez-le-feu et la réconciliation entre les parties libériennes et d'instaurer la confiance entre les dirigeants de la Guinée, du Libéria et de la Sierra Leone. J'engage donc le Conseil de sécurité à prendre des mesures concrètes pour appuyer ces efforts, que renforcera, à n'en point douter, le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest dès qu'il sera opérationnel.

41. Le second facteur tient au défi que doivent relever l'armée et la police sierra-léonaises pour ce qui est de renforcer leur capacité afin de s'acquitter effectivement de la responsabilité qui leur incombera d'assurer la sécurité du pays après le départ de la MINUSIL. En prévision du retrait de la Mission, il est indispensable de définir clairement le plan de sécurité nationale de la Sierra Leone, en indiquant notamment les mesures à prendre pour permettre à l'armée et à la police de préserver la stabilité engendrée par la présence de la MINUSIL. Les efforts entrepris par le Gouvernement du Royaume-Uni et l'International Military Advisory and Training Team ont permis de préparer l'armée sierra-léonaise à assumer ses responsabilités en matière de sécurité nationale, tout comme les efforts déployés par le Commonwealth et la MINUSIL dans le cas de la police. Néanmoins, les deux institutions connaissent toujours de graves insuffisances, en particulier en matière d'infrastructure, de logistique et de moyens mis à leur disposition par le Gouvernement. En ce qui concerne la police, je recommande que les 30 membres supplémentaires du personnel de police civile des Nations Unies récemment affectés dans le cadre des élections demeurent à la MINUSIL. Leur présence permettra de renforcer la capacité de la Mission d'assurer la formation de la police sierra-léonaise. Il faut d'urgence accroître et améliorer considérablement la capacité de la police de sorte qu'elle puisse maintenir l'ordre public en l'absence de la MINUSIL. Le nouveau gouvernement ne peut seul y parvenir dans un délai raisonnable. Il faut donc mettre en place des mesures spéciales pour accélérer le processus.

42. Le facteur déterminant dans la planification du retrait de la MINUSIL est l'aptitude du Gouvernement à maintenir la sécurité extérieure et intérieure sans une assistance internationale. Pour la MINUSIL, un retrait progressif devrait tenir compte de la situation en matière de sécurité et de la capacité du Gouvernement à y faire face. Plusieurs facteurs entrent en ligne de compte, notamment les effets potentiellement déstabilisateurs de la situation au Libéria, les mesures que doit prendre le Gouvernement pour étendre effectivement son autorité sur tout le territoire et pour

rétablir un contrôle efficace sur l'exploitation des diamants, et la réinsertion des anciens combattants.

43. Dans le cadre de la consolidation de la paix et en prévision d'une présence internationale réduite dans le pays, il importe au plus haut point que le nouveau gouvernement assume au premier chef la responsabilité de trouver des solutions aux problèmes qui se posent. Les partenaires internationaux, pour leur part, devraient continuer à lui apporter le soutien nécessaire. À cet égard, j'insiste sur le fait qu'il faut d'urgence fournir les ressources nécessaires pour mener à bien la mise en oeuvre des aspects inachevés du processus de paix, en particulier pour assurer la réinsertion des anciens combattants, étendre effectivement l'autorité de l'État à tout le pays et promouvoir la justice, la primauté du droit et la réconciliation nationale. Le renforcement des capacités de la police et de l'armée continuera également d'exiger d'importantes ressources de la part de la communauté internationale. Cela étant, le Gouvernement doit rapidement renforcer les moyens dont il dispose pour engendrer des revenus et affecter des ressources à la mise en oeuvre de ces priorités.

44. Les problèmes sont certes énormes mais des possibilités de succès s'offrent assurément en Sierra Leone. Pour y parvenir, la communauté internationale doit maintenir le cap et protéger les importants investissements qui ont permis de réaliser les progrès enregistrés à ce jour. Le Gouvernement sierra-léonais, pour sa part, doit faire en sorte que la population tire profit de la paix et s'attaquer non seulement aux conséquences de la guerre mais aussi à ses causes profondes, notamment la corruption, les violations des droits de l'homme, la centralisation extrême des structures de l'État et le peu d'intérêt accordé aux besoins de développement des populations dans les provinces.

45. En conclusion, je tiens à remercier le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents ainsi que la CEDEAO de l'appui qu'ils ont apporté à la MINUSIL, qui a permis d'organiser ces élections historiques. Je tiens également à féliciter mon Représentant spécial et le personnel militaire et civil de la MINUSIL, ainsi que le Gouvernement sierra-léonais, pour les progrès remarquables accomplis. Je félicite tout particulièrement les différents contingents de la MINUSIL qui, au moyen de ressources propres, ont pu améliorer ainsi la situation du peuple sierra-léonais en exécutant des projets communautaires et en fournissant des services médicaux dans des lieux qui autrement n'en auraient pas bénéficié.